

# FORMULAIRE D'ADHÉSION AU PAIEMENT PAR SMS



## Fonctionnement du paiement par SMS



**Vous recevez tous les mois un SMS vous indiquant le montant de votre facture**



«EEC vous informe du montant de votre facture de SEPTEMBRE 2026 : 5800 F à échéance le 09/10/26. Pour valider le paiement, envoyez 5800 au 1406»



**Envoyez votre confirmation de paiement par SMS à EEC au 1406**



«5800»



**Vous recevez un accusé de réception de votre paiement**



«EEC Paiement SMS. Votre paiement de 5800 F a bien été enregistré.»



Gratuit



Écologique



Pratique !

## 1 Souscription au service de paiement par SMS

**A/** Je renseigne le n° de téléphone portable associé au service : (+687)

**B/** J'identifie le contrat associé au service (n° de contrat ou adresse de consommation) :

### C/ Je complète et signe le mandat ci-dessous :

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez EEC ENGIE à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à prélever votre compte conformément aux instructions de EEC ENGIE.

> Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention de compte que vous avez passée avec elle. La demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

#### Cadre réservé à EEC

Référence unique du mandat (RUM\*) : \_\_\_\_\_  
vous sera transmis sur votre prochaine facture

Titulaire du compte (Nom, Prénom ou Dénomination sociale) : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal :

Ville : \_\_\_\_\_ Pays : \_\_\_\_\_

IBAN

BIC

Prélèvement : ☒ Récurrent/Répétitif ☐ Ponctuel

À : \_\_\_\_\_ Le :  /  /

\*Ma signature vaut souscription au service de Paiement par SMS, acceptation de ses conditions particulières (au dos) et mandat de prélèvement.

#### Créancier

Nom : **EEC ENGIE**

Identifiant (ICS) : NC85ZZZ88F0AE

Adresse : BP F3

Code postal : 98 848

Ville : Nouméa Cedex

Pays : Nouvelle-Calédonie

Signature\* :

## 2 Transmission des documents

Je transmets une **copie de ces documents** et mon **RIB** à EEC par email à [clientele.eec@engie.com](mailto:clientele.eec@engie.com)

## CONDITIONS PARTICULIÈRES DU SERVICE PAIEMENT PAR SMS

Le service « Paiement par SMS » permet au client de régler ses factures d'électricité depuis son téléphone en validant par SMS le paiement par prélèvement.

Le service est ouvert à tout abonné, particulier ou professionnel, titulaire d'un contrat d'abonnement électricité EEC. Les Conditions Générales Vente du Contrat d'abonnement restent applicables pour tout point non traité par les présentes conditions particulières.

### Article 1 - Description du service

Le service se déroule en trois étapes :

- Chaque mois, au moins 14 jours avant la date d'échéance, le client reçoit un SMS indiquant le montant de sa facture et sa date d'échéance.
- Pour régler sa facture, le client répond par SMS au 1406. Cette validation déclenche l'émission par EEC du prélèvement COPS correspondant.
- Le client reçoit un accusé de réception confirmant l'enregistrement de son paiement et l'informant, le cas échéant, d'un solde restant à régler.

Un SMS de rappel est adressé au client 3 jours avant la date d'échéance, s'il n'a pas encore réglé la facture.

### Article 2 - Modalités

Le client doit disposer :

- d'un numéro de téléphone portable local ;
- et d'un compte bancaire permettant le prélèvement COPS.

Le numéro de téléphone à associer au service est choisi par le client lors de la souscription. Il appartient au client de signaler à EEC toute modification de ses coordonnées téléphoniques ou bancaires, afin de garantir la continuité du service. EEC ne pourra être tenue responsable de la non-réception des SMS résultant d'une information non actualisée ou d'un dysfonctionnement du réseau de l'opérateur.

La souscription au service est subordonnée à la signature préalable d'un mandat de prélèvement

COPS (au recto).

Par la signature de ce mandat, le client (débiteur) autorise EEC (créancier) à émettre des ordres de prélèvement sur son compte bancaire.

Chaque prélèvement n'est déclenché qu'après validation par SMS du client. À défaut de validation avant l'échéance, aucun prélèvement n'est effectué, mais la facture reste due et devra être réglée par un autre moyen de paiement.

Le mandat demeure valable pour les échéances suivantes et reste valable jusqu'à sa révocation. Sans aucun prélèvement pendant 36 mois, le mandat devient caduc et entraîne la résiliation du service.

### Article 3 - Conditions tarifaires

Le service est gratuit hors coût des communications SMS et les éventuels frais bancaires liés au prélèvement, qui sont à la charge du client..

### Article 4 - Durée et résiliation

Le service prend effet à la date de souscription.

Le client peut à tout moment modifier ses informations, ou résilier le service auprès d'EEC :

[clientele.eec@engie.com](mailto:clientele.eec@engie.com)

La résiliation du service et la révocation du mandat sont indissociables : l'une entraîne l'autre. L'arrêt du service met fin à l'envoi des SMS.

Nota : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, en s'adressant par e-mail à l'adresse :

[dpm.engiepo@engie.com](mailto:dpm.engiepo@engie.com)